
Séance du 18 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 11
Date de la convocation : 11 juin 2021
Date d'affichage 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MITATY, Maire.

Présents: Mmes et Mrs CHAUSSE, YVERNAULT, TOUCHET, PLANTUREUX, BIDEAUX, LORY, LAIZEAU, RENAUD, WOLTER.
formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame Béatrice BARNOLE qui a donné procuration à Bernard MITATY.

Secrétaire de séance : Olivier LAIZEAU.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOIRIE 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis obtenus par rapport aux quatre demandés.

- l'entreprise EUROVIA, La Croix Rouge, Le Poinçonnet,
- l'entreprise COLAS Centre Ouest – Les Orangeons – Le Poinçonnet
- l'entreprise SETEC, La Martinerie, DIORS et l'entreprise POUHET-BELIN à Neuvy Saint Sépulchre n'ont pas fait de proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux routiers 2021 concernant le renforcement de la couche de roulement pour amélioration de la résistance mécanique, à l'entreprise COLAS pour la voie communale n°9 du Breuil au Theil et la voie

desservant Mr Wolter au Rimbart.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 2315 pour un montant total de 54.135 € H.T.

MODIFICATION LOYER.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le bail de Monsieur Gilbert VERDIER présente une erreur dans la désignation des pièces louées, à savoir un garage mentionné à tort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le logement du 11, rue principale dans le bourg est loué sans aucune dépendance et que le loyer est fixé à 205 € à compter du 1^{er} juillet 2021.

REDEVANCE ENEDIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contenu du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du calcul de ces redevances.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Le montant arrêté tient compte des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2021 à 2002 soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 40,29 % pour 2021 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le montant à recouvrer est donc de 215 euros au titre de cette année.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, adopte cette proposition.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un jeune de la commune qui sollicite une aide financière pour son permis

de conduire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une aide de 250 €. Celle-ci sera versée directement à l'auto-école.

La séance est levée à 22 h30.